

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 19 mai 2008

**MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : Mme POPARD - M. MAGLICA - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mlle KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLLE - M. PRIBETICH - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mlle MODDE - Mlle MASLOUHI - Mlle CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

Membres excusés : M. MILLOT (pouvoir Mme POPARD)**Membres absents** : M. ALLAERT

OBJET DE LA DELIBERATION

Soutien au pouvoir d'achat - Gel des tarifs afférents à la restauration scolaire, aux services péri et extra-scolaires ainsi qu'aux crèches et haltes-garderies

Monsieur Maglica, au nom de la commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Depuis plusieurs mois, le contexte économique international et national pèse lourdement sur le pouvoir d'achat des Français, au premier rang desquels figurent les plus modestes d'entre eux.

Le coût du panier de la ménagère, qui comprend les achats nécessaires à la vie de tous les jours, a fortement augmenté. C'est ainsi que, à titre d'illustration et selon l'enquête menée par la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes, les prix de détail en magasin ont progressé, entre février 2007 et février 2008, de 16 % pour les pâtes alimentaires, de 14 % pour les oeufs, de 12 % pour le lait, de 10 % pour la farine et de 9 % pour le riz, sans compter l'envolée du prix du baril de pétrole.

La Ville de Dijon entend participer autrement à la protection du pouvoir d'achat des Dijonnaises et des Dijonnais

C'est la raison pour laquelle je vous propose de geler, à leur niveau actuel, les tarifs municipaux afférents à la restauration scolaire, aux services périscolaires et extra-scolaires ainsi qu'aux crèches et haltes-garderies, pour l'année scolaire 2008 - 2009.

Une telle décision n'est pas sans conséquence sur les finances communales mais il s'agit d'une mesure de solidarité et de justice sociale, qui vise à protéger les catégories de population de la ville les plus défavorisées, qui sont les plus exposées en terme de diminution du pouvoir d'achat.

La perte de recettes consécutive à cette décision sera compensée par des économies réalisées sur le budget général de la Ville.

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- décider de geler les tarifs municipaux afférents à la restauration scolaire, aux services périscolaires et extra-scolaires ainsi qu'aux crèches et haltes-garderies, à leur niveau actuel, pour l'année scolaire 2008-2009,
- dire que cette perte sera compensée par des économies sur le budget général de la Ville,
- m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, *l'Adjointe*

Colette Popard
Colette Popard

PUBLIÉ LE *22/05/08*

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

22 MAI 2008

